

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral à l'Intérieur et à la Santé
Département fédéral de l'Intérieur
Inselgasse 1
CH – 3003 BERNE

Wattwiller, le 24 mars 2020

Objet : Situation des salariés transfrontaliers France/Suisse
Références : RSC/2003MB

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le monde fait face au coup de massue mondial du COVID-19 depuis plusieurs semaines. Face à cette expansion sans précédent, la France a pris des mesures de confinement nécessaires afin de contenir, du mieux possible, la pandémie sur son territoire.

Les entreprises françaises s'adaptent à ces mesures et font en sorte que leurs salariés puissent bénéficier du télétravail lorsque celui-ci est possible ou ont recours au chômage partiel, lorsque le travail à distance n'est pas envisageable.

Cependant, la zone frontalière du sud de l'Alsace où je suis élu compte plus de 30 000 travailleurs frontaliers qui se rendent quotidiennement en Suisse et pour qui toutes ces mesures ne sont pas appliquées. Chaque frontalier traverse quotidiennement la frontière pour y exercer son activité professionnelle sans qu'aucune préconisation particulière ne s'applique à son déplacement. Il y a un réel fossé entre ce qui est préconisé en France et ce qui l'est en Suisse pour combattre ce virus et limiter les contacts entre personnes et notamment les personnes qui travaillent.

Ainsi, tous les efforts que nos frontaliers font en Alsace ne servent pas à grand-chose si, de l'autre côté de la frontière, la politique sanitaire est différente et plus laxiste. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à votre solidarité dans cette épreuve internationale, afin que les frontaliers puissent bénéficier des mêmes mesures que les travailleurs français.

Espérant pouvoir compter sur votre solidarité, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, en l'expression de ma haute considération.

Bien Cordialement,

Raphaël SCHELLENBERGER

